

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2010 - 18 H 30

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
BC

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juin 2010

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N°3 du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la Délibération N°3 du Conseil Municipal du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs.

Rapporteur : M. le Maire

Education

3) Opération « 1 000 élèves de plus en coup de pouce clé »

Dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme défini par le Ministre de l'Education Nationale, il a été décidé une expérimentation au cours de l'année scolaire 2010-2011 dans les académies de Créteil, Versailles et Lille, visant à faciliter le développement des Clubs Coup de Pouce Clé en classe de CP, dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Un objectif de 1000 élèves supplémentaires dans chacune des académies a été défini, l'année scolaire de référence étant 2009-2010. La ville de SAINT-OMER a souhaité adhérer à ce dispositif consistant à cibler 5 enfants du CP (cours préparatoire) au sein du Réseau Réussite Scolaire (RRS) pour les écoles Jules Ferry et Michelet et de les accompagner tous les soirs pendant 1 h 30. Il sera alors proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de cette expérimentation et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements afférant à ce dispositif.

Rapporteur : Mme M. GAUTHEROT

Culture

4) Ville d'Art et d'Histoire - Projet européen "Westhoek sans frontières" : recrutement d'un contrôleur de premier niveau des dépenses

Conformément au droit européen concernant la vérification des dépenses dans les projets INTERREG IV, il a été décidé que pour la France, le contrôle de premier niveau serait géré au niveau de chaque partenaire et que l'organisation de ce contrôle devait relever de l'Autorité nationale. Cette dernière, en l'occurrence la Région Nord - Pas de Calais pour le programme concerné, invite le porteur de projet à choisir un contrôleur qu'elle approuvera ensuite. Afin d'assurer cette mission et la Région Nord - Pas de Calais ayant opté pour un système de contrôle décentralisé, il sera alors proposé à l'assemblée délibérante d'accepter le principe du recours à une procédure de recrutement et de faire approuver par l'Autorité nationale le contrôleur de premier niveau des dépenses.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

5) Ville d'Art et d'Histoire - Accessibilité des visites de la Cathédrale au public sourd - Convention avec l'association Signes de Sens

La convention « Ville d'Art et d'Histoire » a notamment pour objectif de faire découvrir le patrimoine aux différents publics. Dans le prolongement des actions menées en direction des personnes handicapées, il est proposé de rendre accessible la visite guidée de la cathédrale au public sourd par un partenariat avec l'association Signes de Sens qui prend en charge le recrutement d'un guide en langue des signes et d'un traducteur afin de réaliser la formation du guide avec le service Ville d'Art et d'Histoire. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ladite association.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

6) Musée Sandelin - Exposition consacrée à Michel BUTOR, écrivain - demandes de subventions

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2011, le Musée de l'Hôtel Sandelin présentera du 5 mars au 29 mai, une exposition consacrée à Michel BUTOR, grand écrivain français. Ce projet, qui rassemblera une cinquantaine d'œuvres, peut, à ce titre, bénéficier de subventions émanant des partenaires de la Ville parmi lesquels : la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais. Il sera alors demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de ces différentes instances.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

7) Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental - demande de subvention auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint-Omer (CRD) s'inscrit, dans le cadre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques Spécialisés en Musique, Danse et Art Dramatique, dans la démarche du Conseil Général du Pas-de-Calais visant à renforcer l'accès aux pratiques artistiques et développer le maillage culturel de son territoire en s'appuyant notamment sur le réseau d'excellence culturelle des établissements spécialisés (Conservatoire à Rayonnement). Il sera alors proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général la poursuite de la subvention afin que le CRD de Saint-Omer poursuive ses actions de rayonnement des enseignements artistiques sur le territoire.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

Marchés Publics

8) Indemnisation de préjudice subi par un tiers

Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter le principe du règlement total d'un sinistre pour lequel la Ville de SAINT-OMER devient son propre assureur et d'imputer la dépense en résultant au Budget Communal.

Sinistre du 14 Juin 2010 : VILLE/GOSSELIN David

Montant des dégâts : 889,00 €

Rapporteur : M. F. DOYER

Affaires Foncières

9) Régularisation administrative du classement dans le domaine public communal du Parking des Léals - Rue Jacqueline Robins

Par délibération du 15 novembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre le classement en domaine public communal des parcelles de terrains constituant l'emprise du parking des Léals, destiné à l'usage public, aménagé rue Jacqueline Robins et Impasse des Léals. Afin de finaliser cette démarche et conformément à la réglementation, il sera proposé au Conseil Municipal d'entériner le classement en domaine public communal du parking des Léals, rue Jacqueline Robins, suite aux résultats issus de l'enquête publique préalable qui s'est déroulée du 6 au 20 Septembre 2010.

Rapporteur : M. A. GERARD

10) Régularisation administrative du classement dans le domaine public communal du Parking du Port au Lait Battu - Boulevard Pierre Guillain

Par délibération du 6 octobre 2005, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre le classement en domaine public communal des parcelles de terrains constituant l'emprise du parking du Port au lait battu, destiné à l'usage public, aménagé Boulevard Pierre Guillain, reprises dans le domaine privé de la Commune, officiellement dénommé « Parking du Port au lait battu » par délibération du 23 juin 2005. Afin de finaliser cette démarche et conformément à la réglementation, il sera proposé au Conseil Municipal d'entériner le classement en domaine public du parking du Port au lait battu, Boulevard Pierre Guillain, suite aux résultats issus de l'enquête publique préalable qui s'est déroulée du 6 au 20 Septembre 2010.

Rapporteur : M. A. GERARD

11) Classement dans le domaine public communal des voiries et espaces verts du Quartier Saint-Exupéry (Lotissement Sud)

Par délibération en date du 14 juin 2010, Le Conseil Municipal a décidé de procéder au classement dans le domaine public communal des voiries et espaces verts du Quartier Saint-Exupéry, Lotissement Sud, à SAINT-OMER, dans le cadre du projet de réfection de la chaussée, des trottoirs et parkings et du remplacement du réseau d'assainissement eaux usées par la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER. Conformément à la réglementation et suite à l'enquête publique préalable au classement des parcelles actuellement reprises dans le domaine privé de la commune qui s'est déroulée du 6 au 20 septembre 2010, Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir en prendre acte et d'entériner ledit classement.

Rapporteur : M. A. GERARD

12) Reclassement dans le domaine public départemental de l'anneau du giratoire situé sur les territoires de Saint-Omer et Longuenesse, à la jonction de l'avenue De Gaulle, du RD 928 et de l'Avenue Léon Blum - Accord de la commune

Lors du débat d'orientation budgétaire présenté en réunion du 15 décembre 2008, le Conseil Général du Pas-de-Calais a adopté une nouvelle hiérarchisation du réseau routier départemental. Suivant ce nouveau schéma, la Commune a été invitée à se prononcer, par délibération de son Conseil Municipal, sur le reclassement, dans le domaine public départemental, de l'anneau du giratoire situé sur le territoire de Saint-Omer (pour 2/3) et de Longuenesse (pour 1/3), à la jonction entre l'Avenue Charles De Gaulle, sur St-Omer et la RD 928, dite Route des Bruyères et Avenue Léon Blum, côté Longuenesse. Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord en vue du déclassement de l'anneau du giratoire situé à la jonction de l'avenue Charles de Gaulle, côté SAINT-OMER, de la RD 928 et de l'Avenue Léon Blum, côté LONGUENESSE et de son reclassement dans le domaine public routier départemental, étant précisé que celui-ci ne donnera pas lieu à la tenue d'une enquête publique.

Rapporteur : M. A. GERARD

13) Espace Sportif Charles De Gaulle - Conventions de servitude avec ErDF pour passage de câbles HTA souterrains

L'aménagement de la nouvelle aire de jeu de rugby, sur les terrains communaux restant disponibles au Fort Saint-Michel, va nécessiter, en termes de contraintes, la modification des réseaux EDF HTA aériens et souterrains. Après étude, un tracé pour le passage de câbles HTA souterrains a été proposé à la Ville sur les parcelles lui appartenant lieudit « Le Fort Saint-Michel ». Ces dispositions entraîneront constitution de servitudes au profit d'ErDF, sans indemnité compensatoire et seront formalisées par conventions conclues pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués. Il sera proposé au Conseil Municipal de consentir à Electricité réseau Distribution France le droit d'implanter en sous-sol des parcelles concernées les installations nécessaires à la modification des réseaux HTA aériens et souterrains « Espace Sportif Charles de Gaulle », conformément aux dispositions reprises dans les conventions et selon le tracé défini.

Rapporteur : M. A. GERARD

14) Cession par le Conseil Général à la Commune de l'emprise du nouveau poste électrique dans le cadre de l'aménagement du parking du collège de la Morinie

Par délibération du 18 décembre 2008, la Ville de Saint-Omer a donné son accord en vue de la cession au Conseil Général du terrain nécessaire à la réorganisation du parking du Collège de la Morinie. Suite à l'avancée du projet et aux différentes réunions qui se sont tenues depuis avec l'ensemble des intervenants, il est apparu nécessaire de déplacer le poste électrique actuel. Il sera alors proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir accepter la cession par le Conseil Général à la Commune de l'emprise destinée à accueillir le nouveau poste électrique, d'une superficie d'environ 87 m2 restant à confirmer par arpentage, moyennant l'euro symbolique et dès que le Département aura réalisé à son profit le transfert de propriété du Collège de la Morinie, appartenant à la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, étant rappelé que la Commune procédera à la cession au Conseil Général d'une partie de la parcelle AV 794, également à l'euro symbolique, pour les besoins de la réalisation du parking du Collège.

Rapporteur : M. A. GERARD

15) Proposition de cession à la Région de l'aire d'évolution et du Complexe Sportif du Lycée d'Enseignement Professionnel de l'Aa

La Ville de SAINT-OMER est propriétaire d'un ensemble de bâtiments et terrains constituant le complexe sportif et l'aire d'évolution du Lycée de l'Aa, sis dans la Zone d'Activités du Brockus. Leur usage étant essentiellement dévolu aux activités sportives scolaires du Lycée, il apparaîtrait logique qu'ils fassent l'objet d'un transfert au profit de la Région dans le cadre de sa compétence « Lycées », permettant ainsi d'alléger les charges de la Commune et pourrait aussi s'appliquer ultérieurement à d'autres équipements sportifs répondant aux mêmes critères de gestion et d'utilisation. Il sera alors proposé à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable sur le principe de céder les équipements sportifs du Lycée de l'Aa au Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais.

Rapporteur : M. le Maire

16) Projet de démolition par Pas-de-Calais Habitat d'un immeuble de 60 logements locatifs 14, Boulevard Pierre Guillain - avis de la commune-

Par courrier en date du 31 Août 2010, l'Office Public d'H.L.M PAS-DE-CALAIS HABITAT a déposé auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais un dossier d'intention de démolir un immeuble composé de 60 logements collectifs sis 14 boulevard Guillain à SAINT-OMER. Afin de poursuivre l'instruction de ce dossier et en application de la circulaire n° 2001-77 du 15 novembre 2001, relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM) a sollicité, par courrier du 10 septembre 2010, l'avis de la Ville. Il sera alors proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord sur ce projet de démolition, en réponse à la demande des services de l'Etat et d'avaliser les orientations de relogement des habitants de la Tour Guillain, proposées par Pas-de-Calais Habitat, en concertation avec ceux-ci, dans son parc immobilier existant et dans les différents programmes de constructions nouvelles prévus.

Rapporteur : M. le Maire

Affaires Economiques

17) Demande de dérogation à la législation sur le repos dominical par la S.A. Ateliers des Fontinettes « LEO BEY »

Suite à une demande formulée auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi par la S.A. Ateliers des Fontinettes « LEO BEY », sise sur le territoire de la Ville de SAINT-OMER, visant à obtenir l'autorisation d'occuper du personnel salarié le dimanche 7 Novembre 2010, le Conseil Municipal sera invité à émettre son avis à ce sujet.

Rapporteur : M. le Maire

Personnel Communal

18) Suppressions, créations d'emplois et augmentation du temps de travail

Dans la continuité des adaptations rendues nécessaires au vu des inscriptions enregistrées et aux mouvements de personnels intervenus au cours de la période estivale, d'une part, au Conservatoire à Rayonnement Départemental et, d'autre part, à l'Ecole des Beaux-Arts, il y a lieu de procéder à une modification des emplois, par le biais de la création, de la suppression ou de l'augmentation du temps de travail. Le Conseil Municipal sera donc amené à se prononcer à ce sujet. Par ailleurs, il sera également proposé à l'assemblée délibérante d'accepter l'engagement d'un agent de la piscine Solaris dans le cadre de l'exercice d'une activité accessoire à la piscine pour l'année scolaire en faveur des handicapés relevant de l'Association Sportive des Handicapés Physiques de l'Audomarois.

Rapporteur : M. F. DOYER

19) Mise à jour du tableau des effectifs

Il sera procédé à la mise à jour annuelle du tableau des effectifs du personnel communal suite à l'adoption de la précédente délibération.

Rapporteur : M. F. DOYER

20) Compte-Epargne Temps - transposition des nouvelles modalités

La Ville de SAINT-OMER a, par délibération n° 24 du Conseil Municipal du 6 octobre 2005, institué la mise en place du compte épargne temps et arrêté les modalités de son application en faveur du personnel communal. Ce dispositif ayant été modifié par décret du 20 mai 2010, il sera alors proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter cette modification et de compléter la délibération sus-énoncée en intégrant les nouvelles dispositions en vigueur.

Rapporteur : M. F. DOYER

21) Rémunération d'organismes de formation

En application des lois n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la carrière, les fonctionnaires territoriaux ont le droit de suivre toute formation en relation avec les fonctions exercées mais également de se promouvoir dans la carrière territoriale, il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter le règlement des factures émises pour différentes formations dispensées à un certain nombre d'agents municipaux.

Rapporteur : M. F. DOYER

22) Prestations d'action sociale en faveur des parents d'enfants handicapés

En vertu de la Loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leur personnel des prestations d'action sociale. On précisera que, si des prestations d'action sociale ont déjà été instaurées par la collectivité par délibération du Conseil Municipal du 9 février 1976, la Ville de SAINT-OMER souhaite que soient mises en place, les prestations sociales en faveur des parents d'enfants handicapés. Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter l'ensemble des prestations d'action sociale mentionnées à compter du 1^{ER} avril 2011.

Rapporteur : M. F. DOYER

Finances

23) Exonérations à titre exceptionnel de frais d'expertise fourrière

La Ville de SAINT-OMER étant régulièrement sollicitée pour l'exonération des frais d'expertise fourrière liés à l'enlèvement de véhicules gênant la circulation, Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser, à titre exceptionnel et selon certains critères, l'exonération de ces frais.

Rapporteur : M. F. DOYER

24) Répartition du produit des concessions funéraires entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-OMER

Il sera proposé au Conseil Municipal de maintenir la répartition 2/3 pour la commune et 1/3 pour le C.C.A.S. de SAINT-OMER conformément à l'application de l'instruction n° 00-78-MO du 27 Septembre 2000 suite aux travaux de codification du Code Général des Collectivités Territoriales ayant par loi du 21 Février 1996 (article 12) abrogé par erreur l'article 3 de l'Ordonnance de 1843, privant ainsi de base légale la répartition du produit des concessions de cimetière entre la Commune (2/3) et le Centre Communal d'Action Sociale (1/3).

Rapporteur : M. F. DOYER

25) Indemnité de conseil du Trésorier Principal de la Ville de SAINT-OMER et du Gérant Intérimaire suite au décès de Monsieur Christian DECOTTE, Trésorier Principal

Suite au décès de Monsieur Christian DECOTTE, Trésorier Principal de SAINT-OMER, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil attribuée au Gérant Intérimaire et au nouveau Trésorier Principal.

Rapporteur : M. F. DOYER

26) Exonération de l'impôt sur les spectacles à l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la Ville de Saint-Omer en 2011

Le Code Général des impôts (article 1559) a institué un impôt au profit des communes sur les recettes occasionnées lors de chaque manifestation sportive payante. Toutefois, l'article 1561 de ce code prévoit que l'ensemble des manifestations sportives, organisées pendant l'année sur le territoire de chaque commune, peut être exonéré de cet impôt par décisions des conseils municipaux si celles-ci sont votées avant le 01 Octobre, pour l'année suivante. Il sera proposé au Conseil Municipal d'accorder l'exonération de l'impôt sur les spectacles à l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune de SAINT-OMER pendant l'année 2011.

Rapporteur : M. F. DOYER

27) Virements/ouvertures de crédits - exercice 2010

Depuis le vote du budget primitif 2010, il a été constaté que des ouvertures de crédits complémentaires seraient nécessaires, tant en investissement qu'en fonctionnement. Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le conseil municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. F. DOYER